




AVIS PUBLIC

PROMULGATION **RÈGLEMENT 751-01-2017**

AVIS est donné :

- 1) QUE le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 14 novembre 2017, le Règlement 751-01-2017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement 751-00-2017 relatif à l'instauration du volet maisons lézardées du programme Rénovation Québec de façon à apporter une précision sur les documents exigés dans le cadre d'une demande concernant des travaux projetés »;
- 2) QUE ce règlement a reçu l'approbation de la Société d'habitation du Québec le 30 novembre 2017;
- 3) QUE toute personne peut consulter ce règlement au bureau de la soussignée, situé à l'Hôtel de ville, 575, rue Principale, Saint-Amable, pendant les heures régulières de bureau.
- 4) QUE ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ à Saint-Amable, ce 7 décembre 2017.



Geneviève Lauzière, L.L. B.
Greffière et sec.-trés. adj.